

Compte-rendu du Conseil Municipal du 29 avril 2024

Présents : Mme Valérie Tonarelli, Maire,
Mr Guinaudeau Dany adjoint, Mme Bonnière Magali, adjointe
Mmes Bousseau Agnès, Chateigner Sabine, Maes Laëtitia conseillères municipales,
Messieurs Courcelles Didier, Bénéteau Claude, Charrier Tony et Guerry Dominique
conseillers municipaux

Était absent et excusé : Madame Natolot Mélanie

A été élu secrétaire : Madame Bonnière Magali

INFOS PREALABLES :

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 2 Avril 2024

- Approuvé à l'unanimité

Décisions prises par le Maire suite aux délégations données par le conseil municipal

Entretien chauffage salle Fonteneau	Entreprise Michenaud	285 € HT
Abattage de trois arbres Square Defontaine	Entreprise Guinaudeau	532.88 € HT
Achat d'un taille-haie et d'une débroussailleuse à batterie	Pubert	1395 € HT
Vœux du Maire	Fest'iv	943.64 € HT

Droits de Prémption Urbain

-Néant

Rapport des commissions communales

Commission communication : Petit Sterlangeais,

- Prochaine commission communication le lundi 17 juin 2024 à 19h pour la préparation / rédaction du prochain Petit Sterlangeais.

Commission voirie / espaces verts : Compte-rendu du rendez-vous avec la SAET du 23.04.2024

- Prochaine commission le 03 juin à 19h pour étudier et valider les propositions faites par la SAET suite aux remarques émises par le conseil municipal, avant présentation du nouveau projet à celui-ci.
- Après validation du projet par le CM, à l'automne test des infrastructures mises en place et réajustement au besoin.
- Puis, début des travaux en corrélation avec l'ARD (réfection du tapis roulant)

Commission Bâtiments / cimetière : Point sur l'avancement des travaux du cimetière

- Les bordures de pavés commencent à être posées du haut vers le bas.
- Prévoir une fermeture d'environ deux jours, lors des travaux sur le réseau d'eau pluviale.

Commission jeunesse et sport : RAS

ORDRE DU JOUR :

1- Tirage au sort des jurés d'assise

Tous les ans, dans chaque commune a lieu le tirage au sort de plusieurs personnes inscrites sur les listes électorales. Le nombre varie selon la taille de la commune. Sont ainsi sélectionnées plusieurs personnes sur tout le département, dont deux à Saint Vincent Sterlanges.

Elles sont inscrites sur une liste provisoire. Après vérification d'un certain nombre de critères éliminatoires (casier judiciaire, problème de santé ...) le Tribunal ne retient que 553 électeurs parmi lesquels sont ensuite, à nouveau tirés au sort, pour une année, 35 personnes pour être inscrites sur la liste du jury criminel.

Le tirage au sort communal doit être effectué par le Maire, en présence de public. Il est donc opéré en présence des conseillers municipaux.

Claude BENETEAU est nommé pour tirer au sort.

Les personnes désignées sont :

- Madame MAUFORT Alexandra n° 378
- Madame GIRAUD Marine n° 259

2- Renouvellement opération « Musique et danse en milieu scolaire »

La commune a maintenu les interventions Musique et Danse en milieu scolaire pour l'année scolaire 2023/2024. Les deux écoles en bénéficient. Le Département de la Vendée propose son aide organisationnelle mais la charge financière reste communale.

En 2023/2024, coût pour la commune : 889.80 € (pour l'intervention dans les deux écoles).

Depuis l'organisation de ces séances, les enseignantes sont satisfaites.

L'enseignante de l'école publique souhaite renouveler ces actions, par contre les enseignantes de l'école privée souhaiteraient que ces actions ne se déroulent qu'une année sur deux.

Le conseil municipal est donc invité à se prononcer sur le renouvellement ou non de ces interventions dans les écoles pour l'année scolaire 2024/2025.

- Madame Le Maire indique que pour l'année 2023/2024, il y a eu 24 h00 d'intervention réparties entre les deux écoles.
- La répartition est la suivante : 2/3 privée et 1/3 publique, cette différence est due au nombre d'enfants bénéficiant de cette action deux classes au sein de l'école Privée contre une à l'école Publique.

- Le conseil municipal approuve à l'unanimité le maintien des interventions musique et danse en milieu scolaire.

3- Renouvellement de l'adhésion à l'ADILE

L'ADILE (Agence Départementale d'Information sur le Logement et l'Energie) est une association reconnue d'utilité publique. Elle prodigue des conseils gratuitement et en toute neutralité.

Ces conseils portent sur toutes les questions en matière d'habitat : la location, l'accession à la propriété, l'aide aux travaux, la fiscalité...

Cette association peut également accompagner les particuliers dans leurs démarches de rénovations ou de la maîtrise des dépenses énergétiques.

Pour mener à bien toutes ces missions, l'ADILE demande à la collectivité de lui attribuer une cotisation de soutien de 50 euros pour l'année 2024.

Ce montant a été défini par l'association lors de l'assemblée générale de 2023.

- Le conseil municipal valide à l'unanimité le renouvellement de cette adhésion.

4- Adhésion de la commune à l'Association du Passeport du Civisme

Madame Le Maire propose de renouveler l'adhésion de la Commune à l'Association du Passeport pour le civisme.

Celle-ci a pour but d'accompagner ses membres à promouvoir le civisme en France. Elle fédère les communes qui souhaitent porter et transmettre de façon concrète, les valeurs du civisme sur leur territoire en définissant un cadre commun.

Elle apporte des conseils sur la mise en œuvre d'actions (interventions dans les écoles pour les élèves de CM2, journées d'études, réunions...)

Le montant de l'adhésion à cette association est de 250 euros.

Le Conseil Municipal souhaite-t-il renouveler l'adhésion à cette association ?

- Le conseil municipal valide à l'unanimité le renouvellement de cette adhésion.

5- Convention de groupement pour la mise en place d'un plan d'actions et d'un dispositif de financement des moyens mis en œuvre pour lutter contre les déchets abandonnés sur le Pays de Chantonnay

Madame Le Maire explique qu'en application de la responsabilité élargie des producteurs, importateurs ou personnes responsables de la première mise sur le marché de produits commercialisés dans des emballages peuvent transférer leurs obligations en matière de prévention et de gestion des déchets d'emballages ménagers à un éco-organisme titulaire d'un agrément à cette fin.

En effet, l'éco-organisme perçoit des contributions de ses adhérents qui lui permettent notamment d'accompagner les communes et intercommunalités en matière de nettoyage des déchets d'emballages abandonnés. L'objectif est que ces déchets soient ramassés mais également triés.

A cette fin, CITEO a élaboré une convention-type d'une durée de 2 ans, reconductible pour 3 ans : la convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus et propose un accompagnement spécifique global, articulé :

- autour d'engagements réciproques visant à optimiser les opérations de nettoyage ;
- d'un soutien financier aux coûts de ces opérations pour 2024 et 2025 de 3,20 €/habitant/an pour les communes dont la population est égale ou supérieure à 5000

habitants et 0,90 €/habitant/an pour les communes dont la population est inférieure à 5 000 habitants.

L'estimation pour 2024 est donc de :

- 40 084,70 € pour le Pays de Chantonnay,
- 48 419,70 € pour le Pays de Pouzauges,
- 14 038,20 € pour le Pays de La Châtaigneraie,
- 17 000,00 € pour le Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts pour les communes de Essarts-en-Bocage, l'Oie, Sainte-Florence et La Merlatière.

Afin de bénéficier de ces soutiens dès l'année 2024, une convention avec CITEO doit être signée.

Le SCOM vous propose de bénéficier de ce dispositif mais il est à noter que nous n'avons aujourd'hui aucune garantie de sa pérennité dans les années à venir.

Considérant l'intérêt majeur des opérations de nettoyage des déchets abandonnés, ainsi que des actions d'information, de communication et de sensibilisation pour prévenir l'abandon des déchets d'emballages ménagers dans l'environnement, il paraît opportun de nous engager ainsi que la Communauté de Communes dans cette opération.

La Communauté de Communes, quant à elle, serait chargée d'approuver et de signer la convention avec CITEO, de percevoir et reverser au SCOM les soutiens.

Une fois les soutiens financiers reversés par les 4 communautés de communes adhérentes, le SCOM procédera au reversement aux 38 communes de l'intégralité des soutiens en fonction de la population INSEE municipale 2021. Le montant est ainsi estimé à 1,65 €/habitant pour 2024.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal est invité à : approuver la convention de groupement pour la mise en place d'un plan d'action et d'un dispositif de financement des moyens mis en œuvre pour lutter contre les déchets abandonnés sur le Pays de Chantonnay ci-jointe, autoriser Madame Le Maire à signer la convention de groupement pour la mise en place d'un plan d'action et d'un dispositif de financement des moyens mis en œuvre pour lutter contre les déchets abandonnés sur le Pays de Chantonnay ainsi que tous les documents se rapportant à cette délibération.

- Madame Le Maire explique que CITEO perçoit des fonds des entreprises qui produisent les déchets et que ceux-ci sont reversés afin de collecter les déchets abandonnés ou déposer dans la nature. Cela dans un but de mise en place de circuit court, de maîtrise des déchets et de partenariat avec les agents qui sur le terrain ramassent les déchets.
- La dotation serait tout d'abord versée à la Communautés des Communes, qui la verserait au Scom et celle-ci la reverserait aux Communes.
- Le Scom propose d'uniformiser la réversion selon les relevés INSEE de la population de 2021 multiplié par 1.65€ (dotation par habitant)
- Madame Le Maire propose d'organiser une collecte de déchets avec les associations de la commune ou bénévoles au nom de la commune (voir pour un partenariat avec Leclerc pour tout ce qui est équipement de protection)
- Le conseil municipal autorise Madame Le Maire à signer cette convention à l'unanimité.

6- Adhésion à la fondation du patrimoine de la Vendée

La fondation du patrimoine a pour but d'aider et d'apporter une contribution financière à la réalisation des projets patrimoniaux des collectivités.

Compte-tenu de notre population, le montant de l'adhésion est fixé à 75 € par an.

Le conseil municipal souhaite-t-il renouveler l'adhésion à la fondation du patrimoine de la Vendée ?

- Le conseil municipal valide à l'unanimité le renouvellement de cette adhésion.

7- Signature de la convention dans le cadre de la rénovation de la salle A. FONTENEAU

Madame La Maire rappelle que lors de la séance du 2 avril 2024, le conseil municipal a validé l'acquisition d'une action de la Société Publique Locale.

Lors de cette séance, le conseil municipal doit se prononcer sur la signature de la convention dans le cadre de la réhabilitation de la salle A. FONTENEAU.

Madame Le Maire présente ladite convention aux conseillers.

- Elle indique que cette convention assistance à maîtrise d'ouvrage est composée de plusieurs parties (étude faisabilité et programmation)
- Le coût est de 6000 € HT pour l'étude et de réalisation 4800 € HT soit un total de 10800 € HT.
- Une subvention est possible à hauteur de 50% par le département.
- Le conseil municipal autorise Madame Le Maire à signer cette convention à l'unanimité.

8- Information et questions diverses

- Soirée des Associations et des bénévoles
 - Prévu le vendredi 20 septembre à 19h00 à la salle A. Fonteneau
- Rappel des dates des prochains des conseils municipaux :
 - Le lundi 3 juin
 - Le mardi 16 juillet
 - Le mardi 10 septembre
 - Le mardi 1 octobre
 - Le mardi 5 novembre
 - Le mardi 3 décembre

Monsieur GUINAUDEAU D. indique que le fauchage des banquettes va commencer le mardi 30 avril sur la commune.

Madame Bonnière M. demande les disponibilités des élus pour effectuer une reconnaissance à vélo du circuit de la marche qui est programmée le 25 juin 2024, rendez-vous posé le jeudi 16 mai à 18h30.

Monsieur Guinaudeau D. interpelle sur le fait qu'il faut prévoir un nombre de secouristes suffisant pour l'encadrement de cette manifestation sportive.

Monsieur Bénéteau C. indique que la place à côté de l'Eglise est souvent occupée et que cela pose des problèmes aux personnes du service religieux ou qui veillent au bon entretien de celle-ci.

Madame Le Maire propose de mettre un panneau « réservé au service », approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

Monsieur Bénéteau demande s'il est possible de tondre autour des bouteilles de gaz, au niveau de l'Eglise.